

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

21/11/2018

Dossier complet le :

21/11/2018

N° d'enregistrement :

F09318P0377

1. Intitulé du projet

Construction d'une serre agricole dotée d'une toiture photovoltaïque

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom AUGIER

Prénom Ludovic

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Energie, n° 30 (installation sur serre)	Installations d'ouvrage de production d'électricité à partir de l'énergie solaire sur serres d'une puissance supérieure à 250 kWc. IOTA rubrique 2.1.5.0. 2°

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'une serre agricole (un bloc) d'une surface de 13 056 m² de type serre multi-chapelles en verre.

Les pans sud de la toiture de la serre seront équipés de panneaux solaires photovoltaïques pour une puissance de 1 310 kWc.

Un bassin de rétention sera également creusé conformément à la réglementation relative à la loi sur l'eau. Son emplacement et ses dimensions ont été déterminés dans le cadre d'une étude hydraulique réalisée en novembre 2018 et présentée en Annexe 8.

Actuellement, Monsieur Ludovic AUGIER dispose d'une production biologique diversifiée aussi bien en fruits (2 ha de cerisiers, 2 ha d'oliviers, 4 ha de raisin de table, et 3 ha de vigne de cuve) qu'en légumes (sous serre photovoltaïque de 2 ha construite en 2016).

La réalisation de ce deuxième projet de serre agricole pour le GAEC du Domaine de Séoule sera entièrement destiné à la vigne (r.)

4.2 Objectifs du projet

La serre sera exploitée par Monsieur Ludovic AUGIER, exploitant en Agriculture Biologique (AB) à Saint-Saturnin-les Apt pour la production de raisin de table (muscat précoce).

Le projet permettra d'augmenter la surface à atmosphère chaude afin de produire plus tôt (répondre à la demande) et disposer d'une protection climatique contrôlée, qui permettra une lutte raisonnée et maîtrisée contre les pathogènes.

La serre verre permettra d'améliorer et d'homogénéiser la qualité de la production, ainsi qu'une diversification/adaptation indispensable à la pérennité de l'exploitation.

La toiture photovoltaïque produira l'équivalent de la consommation électrique de 245 foyers et la production sera réinjectée sur le réseau public d'électricité.

Les revenus tirés de la vente d'électricité permettront de financer la construction de la serre agricole.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

S'agissant du terrassement, il n'est pas prévu d'importants mouvements de terre, compte tenu de la faible pente du terrain (< 2 % à ramener à 0,5%).

Les eaux pluviales seront collectées en toiture et amenées par des buses et des fossés vers un bassin de rétention dimensionné conformément à la déclaration "Loi sur l'eau" (cf. Annexe 8 - Dimensionnement hydraulique du bassin) qui servira pour le stockage des eaux de pluies qui seront réutilisées pour l'irrigation (aspersion et goutte-à-goutte sous la serre).

La structure en acier galvanisé de la serre, recouverte de verre transparent en façade et en toiture nord, reposera sur des fondations béton extérieures, avec un muret béton d'une hauteur de 30 cm par 25 cm de largeur en périmètre sous les parois de verre ; les fondations intérieures sont des dés préfabriqués de ciment de 100x14x14 cm.

Elle est de volume simple et constituée d'une succession de travées.

Les serres sont constituées d'une succession de travées pré-assemblées en usine et montées en 8 semaines environ.

Les modules photovoltaïques seront fabriqués dans l'usine REDEN Solar de Roquefort, dans le Lot et Garonne (47). Ce sont des modules Français.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'activité sous cette nouvelle serre sera consacrée à la culture de la vigne en Agriculture Bio, afin de produire du raisin de table (muscat précoce) et du vin. C'est une production parfaitement maîtrisée par la famille AUGIER, avec des débouchés commerciaux en circuits courts établis et sécurisés (cf. Annexe 9 : Dossier et projet Agricole - GAEC du Domaine de Séoule - M. Ludovic AUGIER).

La production viticole est très sensible aux gelées fréquentes dans la région. Il est donc primordial pour l'exploitant de réaliser cette production sous serre. Outre la protection contre le gel, la serre permet d'offrir une protection contre la grêle et de meilleures conditions de travail pour les salariés.

La centrale photovoltaïque sera suivie à distance depuis le centre de conduite de REDEN Solar à Roquefort (47). La maintenance de l'installation sera effectuée par les équipes de REDEN Solar.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Déclaration Loi sur l'eau (DLE) au titre de l'article R214-1 rubrique 2.1.5.0 "Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol »

- Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Hauteur au faîtage :	5,30 m
Longueur :	126 m
Largeur :	103,62 m
Superficie :	13 056 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu dit "Plan de L'Imergue"
84220 ROUSSILLON

Coordonnées géographiques¹

Long. 05 ° 15 ' 44 " E Lat. 43 ° 54 ' 40 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches sont : - à 1,1 km au Nord-Est - n°930012357 (type 1) "Marnes et gypses du bassin d'Apt" - à 1,8 km au Sud-Est - n°930012358 (type 1) "Ogres de Roussillon" - à 1,9 km au Nord-Ouest - n°
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : DREAL PACA / cartoGeo-Ide
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone du projet est située dans le Parc Naturel Régional (PNR) du Luberon cf. Annexe 11 : Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Prim.net - Geoportail
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone projet se trouve dans le site inscrit « l'ensemble formé par le plan de Gordes ». On citera aussi à proximité : - Site inscrit MH : site archéologique des Martins à 1,1 km au Sud - Site inscrit : L'ensemble formé par le village de Roussillon dont les falaises d'ocre
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : DREAL PACA / cartoGeo-Ide

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Roussillon est couverte par un PPRN Inondation (PPR Calavon-Coulon), prescrit le 26/07/2002. Les études d'aléas sont en cours de finalisation, en association avec les communes. Les travaux d'élaboration du zonage réglementaire sont en cours. +
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Infoterre / base de données BASIAS et BASOL
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr (données août 2018)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : http://sierm.eaurmc.fr/l-eau-pres-de-chez-vous/eau-roussillon-84102.php
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone projet se trouve dans le site inscrit « l'ensemble formé par le plan de Gordes ». Cf. Annexe 10 : Notice paysagère
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches sont : - à 2,4 km au Sud : « Ogres de Roussillon et de Gignac - Marnes de Perreal » n° FR9301583 - ZSC (Directive Habitats) - 11/2007 - à 2,5 km au Nord : « Rochers et combes des monts de Vaucluse » n° +
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Site classé : Ogres du pays d'Apt à 1,9 km au Sud-Est Cf. Annexe 10 : Notice paysagère

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Irrigation grâce au réseau d'irrigation du Canal de Provence (une borne sur le site). - Irrigation prioritaire des cultures avec récupération et stockage des eaux de pluie dans un bassin de rétention (cf. Annexe 7 - Dimensionnement hydraulique du bassin de rétention des eaux pluviales). <i>Économie d'eau par action de l'évaporation transpiration</i> +
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dimensionnement d'ouvrages de gestion des eaux de pluie issues des toitures de la serre : - canalisations et collecteurs (fossés) - création d'un bassin de rétention/stockage/infiltration (cf. Annexe 8 - Dimensionnement hydraulique du bassin) - L'infiltration des eaux pluviales permettra une réalimentation de la nappe.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Travaux de terrassements effectués par déblais / remblais. Terrain quasiment plat < 2%. La création du bassin sera réalisée en déblais/remblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Travaux de terrassements effectués par déblais / remblais. Terrain quasiment plat < 2%. Aucun remblai ne sera nécessaire. La création du bassin sera réalisée en déblais/remblais.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf. Annexe 11 - Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf. Annexe 11 - Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf. Annexe 10 - Notice paysagère
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Parcelles agricoles laissées en friche depuis plusieurs années, permettant la reprise directe de l'exploitation en agriculture biologique.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de PPRT sur la commune (Sources : Georisques, Rapport de présentation PLU Roussillon 03/2017)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sur la commune de Roussillon : - Retrait-gonflements des sols (aléa faible). - Séismes (modéré - 3). - Inondation (PPRN Inondation du Calavon - Coulon), au niveau de la rivière l'Imergue. SITE PROJET NON CONCERNÉ. (Sources : Georisques, Rapport de présentation PLU Roussillon 03/2017) +
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trafic limité à la période du chantier (maximum 4 mois). Une aire de déchargement et de stockage du matériel de la serre sera prévue sur le site. Aucun impact lors de l'exploitation des serres
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Aucun impact : uniquement travaux agricoles. - La zone du projet est entourée par des zones boisées et des parcelles agricoles en exploitation. - Aucun bruit en phase nocturne. - En phase diurne, les équipements électriques respectent les normes de l'arrêté du 17/05/2007, paru au JO n°37 du 13/08/2007. +

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Sans objet</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Sans objet</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Viticulture en Agriculture Biologique et production de raisin en sol (pas de hors sol et interdiction en AB), sans éclairage de croissance, donc pas d'émissions lumineuses.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Sans objet</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>- Les eaux de pluies non souillées issues des toitures sont collectées et stockées dans un bassin de rétention/stockage/infiltration conformément à la réglementation (pluie de fréquence décennale. Cf. Annexe 8 - Dimensionnement hydraulique). - La vidange du bassin se fera par un ajutage, dans un fossé ou en épandage agricole sur les parcelles. +</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La viticulture en Agriculture Biologique nécessite peu de produits phytosanitaires (autorisés en AB) et ne génère pas d'effluent. Aucune manipulation de produits ne sera réalisée sur le site (hydrocarbures, produits phytosanitaires, ...)</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Sans objet</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	PAS D'IMPACT VISUEL : - Le site est entouré par des zones boisées et des parcelles végétalisées. - Aspect esthétique et transparent de la serre verre en comparaison avec des serres tunnel plastiques. cf. Annexe 10 - Notice paysagère
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Remise en culture de parcelles agricoles inexploitées depuis plusieurs années (friche/jachère). Confortement et pérennisation d'une exploitation agricole locale (GAEC du Domaine de Séoule) en Agriculture Biologique.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Mise en place d'un bassin de rétention / stockage et d'infiltration des eaux de pluie interceptées par la serre, conformément à la réglementation Loi sur l'Eau, afin de les stocker et les réutiliser (Cf. Annexe 8 - Dimensionnement hydraulique du bassin).
- Réutilisation prioritaire des eaux de pluie stockées dans le bassin en eau d'irrigation sous la serre pour vider le bassin, ce qui limite les prélèvements en eaux.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'étude d'impact n'est pas nécessaire, car (cf. Annexe 11 : Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000) :

- Pas d'impact environnemental sur la Faune : pas de périmètre de protection ou d'inventaire.
- Pas d'impact environnemental sur la Flore : pas de sensibilité écologique particulière.
- Pas d'impact sur les masses d'eau (DLE), pas d'affouillement, pas de pollutions des eaux superficielles et souterraines dues à l'activité agricole (AB, suppression des produits phytosanitaires non autorisés en AB et réduction très sensible de leur usage grâce à la serre).
- Gestion du rejet des eaux de pluie par un réseau secondaire dense de fossés et bassin de rétention / infiltration. +

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 : Plan topographique

Annexe 8 : Dispositifs de gestion des Eaux pluviales - Dimensionnement hydraulique du bassin

Annexe 9 : Dossier et projet Agricole - GAEC du Domaine de Séoule - M. Ludovic AUGIER

Annexe 10 : Notice paysagère

Annexe 11 : Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Saint-Saturnin-les-Apt

le,

20/11/18

Signature



